

Participation de l'Armée canadienne aux Jeux olympiques



Les "Snowbirds", équipe de démonstration aérienne des Forces armées canadiennes, prendront l'air cet été pour marquer, le 17 juillet, l'ouverture des 21^e Olympiades d'été à Montréal, dans le cadre d'une série de spectacles qu'ils donneront à travers le continent.

La formation de neuf avions d'entraînement à réaction Tutor présente un spectacle de 27 minutes durant lequel

elle exécute, à une altitude aussi basse que 300 pi (94 m) du sol, des boucles, des tonneaux et des changements de formation à des vitesses allant de 90 à 350 noeuds.

Cette équipe de voltige des Forces armées prendra part également aux célébrations du bicentenaire américain, le 4 juillet, à Philadelphie (Pa.).

Le premier spectacle d'une série de cinquante que l'équipe donnera un peu partout au Canada et aux États-Unis cet été, se tiendra à Fort Smith, (T.N.-O.), le 7 mai, et le dernier à Rimouski (Québec), le 11 octobre. Le calendrier des démonstrations couvre les dix provinces canadiennes, les Territoires du Nord-Ouest ainsi que certains États américains.

L'équipe est commandée par le major Denis Gauthier, âgé de 35 ans, de Sherbrooke (Québec) et est basée à Moose Jaw, (Saskatchewan). Les 22 pilotes et techniciens s'entraînent depuis janvier pour ces spectacles. Leur avion est le même que celui utilisé pour l'entraînement des pilotes des Forces canadiennes. Leur brillant ballet aérien est un enchaînement de voltiges exécutées par deux solos et les sept autres membres de l'équipe, le



Le major Denis Gauthier, de Sherbrooke (Québec), commandant des Snowbirds, équipe aérienne des Forces canadiennes.

tout, enveloppé dans une traînée de fumée blanche.

Durant la saison 1975, les Snowbirds ont participé à 74 spectacles canadiens et américains. En 1974, cette équipe fut la seule du genre à exécuter ses voltiges à l'intérieur du Cercle polaire, à Inuvik (T.N.-O.). Ils y retournaient en 1975 pour un spectacle sous le "soleil de minuit". On estime que trois millions de spectateurs ont admiré leurs prouesses au cours de 1975.

La Loi sur les brevets sera révisée

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Bryce Mackasey, a rendu publique le 2 juin une étude spéciale préconisant la révision de la législation canadienne sur les brevets.

L'étude intitulée "Document de travail sur la révision de la Loi sur les brevets", a été rédigée par un groupe d'experts indépendants à la suite de délibérations avec les cadres du ministère, et de consultations avec le secteur privé, et après étude des exposés soumis au ministère.

Ce document est le deuxième d'une série publiée dans le cadre d'un programme pour la mise à jour et la révision de la législation sur la propriété intellectuelle, soit les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur et les dessins industriels. Ces sujets sont de compétence fédérale et relèvent du Bureau de la propriété intellectuelle du ministère de la Consommation et des Corporations.

Par tradition, le système des brevets est le moyen par lequel le gouverne-

ment accorde une position de monopole contrôlé à des particuliers et des sociétés. Aujourd'hui, la situation est telle au Canada qu'une proportion écrasante des brevets canadiens, soit 95%, appartient à des étrangers. Une des principales questions soulevées dans le document de travail est de savoir si le Canada a avantage à conserver le régime dans sa forme actuelle.

Le document propose une loi canadienne sur les brevets entièrement refondue. Le projet de loi, inclus dans un volume à part, vise à encourager la recherche, la divulgation des inventions et leur prompt exploitation par l'industrie canadienne.

"Le document ne s'adresse pas uniquement à des experts. Cette question intéresse toutes les classes de notre société, et ce document devrait inciter les associations de consommateurs, les hommes d'affaires, les agents des brevets et les universitaires à faire connaître leurs opinions", a dit M. Mackasey. Le ministre invite tous les particuliers et groupes intéressés à faire parvenir leurs observations au

ministère de la Consommation et des Corporations, Bureau de la propriété intellectuelle, avant le 1^{er} octobre 1976. Il a ajouté: "Tous les commentaires reçus seront soigneusement étudiés lors de l'élaboration du projet de loi... Le but que je me suis fixé est de présenter, en matière de brevets, une nouvelle loi qui répondra aux besoins nouveaux du Canada, une loi qui contribuera de façon significative à la croissance intellectuelle et économique de notre société, et qui reconnaîtra et récompensera les esprits créateurs qui rendent cette croissance possible."

. On prévoit que les 11 500 athlètes et officiers olympiques, à la 21^e Olympiade, à Montréal, mangeront 87 500 livres de boeuf, 45 000 livres de poulet, 65 000 pains, 41 500 livres de poisson frais, 15 400 livres de riz, 70 tonnes de légumes frais et 31 250 douzaines d'oeufs, sans parler des autres aliments.